

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LÉMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME** : Avenant à la convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme

Rapporteur : Marie-Pierre JAUD SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 26 février 2015, ViennAgglo adoptait une convention avec l'Office de Tourisme de Vienne et du Pays Viennois, EPIC créé par la Communauté d'Agglomération.

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération et l'adoption du Projet d'Agglomération, les élus de Vienne-Condrieu Agglomération ont décidé l'adoption d'un nouveau schéma de développement touristique. Celui-ci a été voté par délibération du 25 juin 2019.

Résolument ambitieux, le nouveau schéma touristique s'appuie sur une approche qui vise à s'appuyer sur les fondamentaux pour proposer une lecture différente et originale du territoire.

L'Office de Tourisme, en tant qu'EPIC rattaché à l'Agglomération, joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre et la réussite de cette nouvelle politique. Les moyens mis à sa disposition doivent évoluer pour s'adapter à cette ambition.

Ainsi, l'avenant n°3 a pour objet de prolonger la convention d'une année et de modifier la contribution de Vienne Condrieu Agglomération.

En effet, le nouveau schéma touristique nécessite un lancement de nouvelles actions et une organisation nouvelle pour l'Office de tourisme. Ainsi, il sera chargé de :

- développer l'évènement des Presailles ;
- créer un temps fort autour de la ViaRhôna ;
- disposer d'un nouvel outil de suivi des visiteurs ;
- développer l'accueil hors les murs (hébergement chez l'habitant, actions spécifiques vers les croisiéristes, présence accrue sur les évènements) ;
- créer un service spécifique d'accompagnement des professionnels CHR ;
- faire évoluer la charte graphique et la marque touristique ;
- développer une stratégie vers les réseaux sociaux ;
- démarcher de nouveaux opérateurs.

La contribution financière de fonctionnement est augmentée de 45 000 € pour 2019 et 132 500 € pour 2020. Il est également prévu une participation de 13 000 € en 2019 et 50 000 € en 2020 pour des opérations d'investissements.

Un dispositif spécifique de suivi et d'évaluation de l'efficacité des actions sera mis en œuvre à destination de l'Agglomération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-100 relative à l'adoption du schéma touristique 2019-2024,

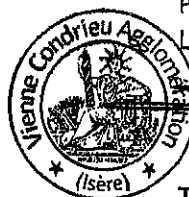
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre Vienne Condrieu Agglomération et Vienne Condrieu Tourisme.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019
et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR